

NOTE DE SYNTHÈSE APSES

Octobre 2025 - Enquête de l'APSES sur les formations académiques

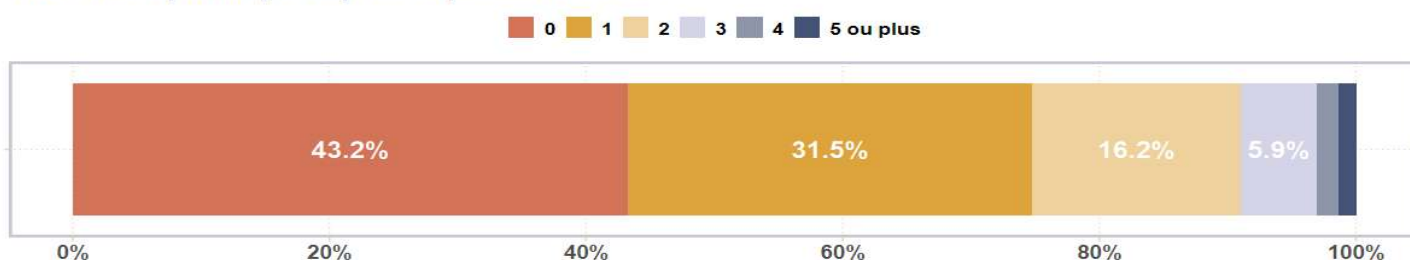
L'APSES a lancé une enquête sur les formations proposées en 2024-2025 par l'inspection de SES dans chaque académie. En avril dernier, plus de 750 collègues, adhérent-es ou non à l'APSES, ont répondu à l'enquête s'exprimant sur les contenus et leur participation à ces formations ainsi que les freins éventuels à cette participation.

Ces résultats constituent donc une photographie de la façon dont les enseignant-es de SES envisagent les formations académiques, notamment dans un contexte où ces dernières tendent de plus en plus à être placées aux frontières du temps de travail des enseignant-es : le soir après les cours, le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires. Il apparaît que cette nouvelle organisation constitue un obstacle pour participer aux formations quand bien même les inquiétudes quant à la perte des heures de cours persistent.

Une participation aux formations relativement faible

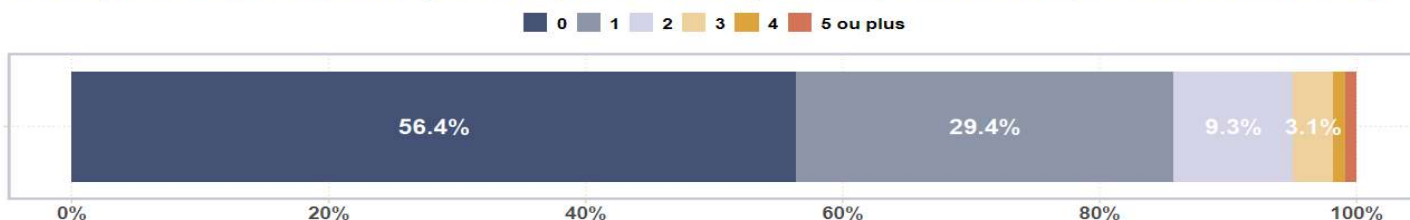
La participation aux formations apparaît relativement faible : 43 % des répondant-es n'ont participé à aucune formation pendant l'année scolaire 2024-2025 (fig. 1). 31 % des collègues interrogé-es ont assisté à une seule formation, tandis qu'un petit quart seulement a bénéficié de 2 formations ou plus.

1. Parmi les formations proposées par votre inspection de SES, à combien d'entre elles avez-vous participé depuis septembre 2024 ?

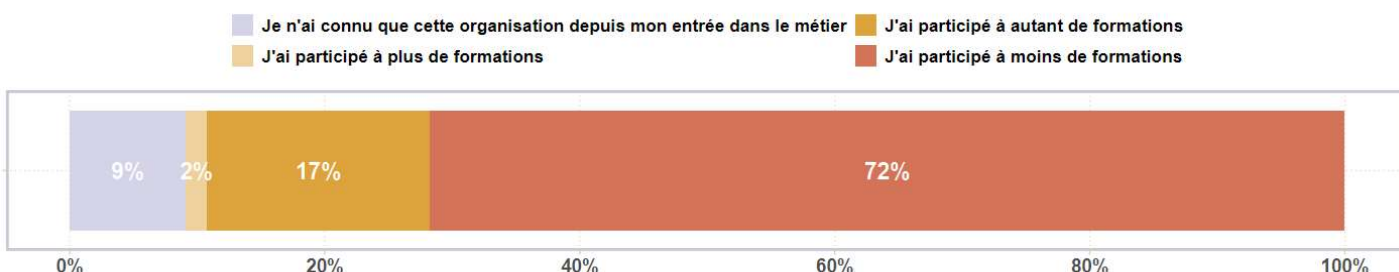


Parmi les collègues ayant participé à au moins une formation, 56 % des répondant-es n'ont assisté qu'à des formations organisées sur le temps scolaire traditionnel (fig. 2). 44 % d'entre eux et elles ont donc participé à au moins une formation positionnée en soirée, le mercredi après-midi, le samedi ou pendant les vacances, autrement dit sur un temps habituellement réservé aux préparations de cours, corrections, ou à la vie personnelle. Il apparaît enfin que la nouvelle organisation empêche les collègues de correctement se former : presque les 3/4 des collègues déclarent moins se former (fig. 4).

2. Parmi les formations auxquelles vous avez participé, combien d'entre elles avaient lieu en dehors du temps scolaire traditionnel (en soirée, le mercredi après-midi, le samedi ou pendant les vacances) ?



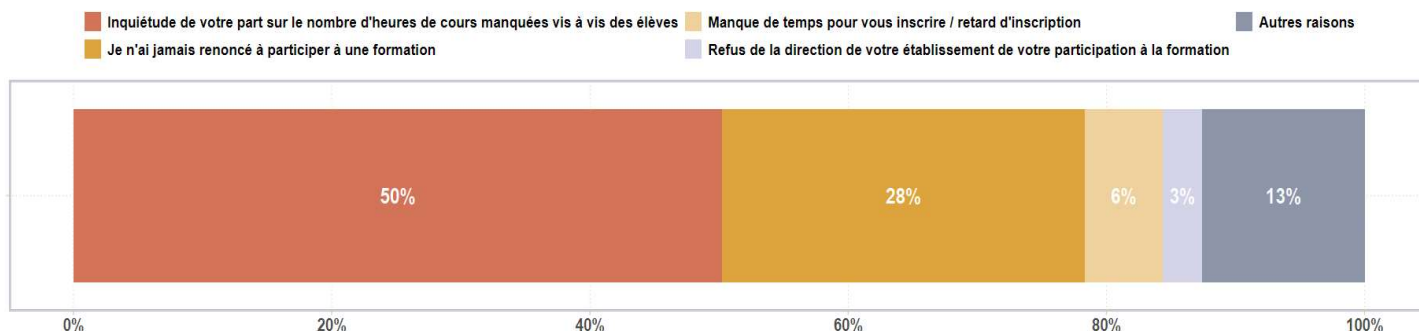
4. Depuis la nouvelle organisation de la formation continue, comment vous êtes-vous adapté-e ?



De « nouvelles » conditions d'accès à la formation qui contraignent de plus en plus les collègues...

Pour la moitié des collègues, le principal frein aux formations sur temps scolaire est la perte d'heures de cours pour les élèves. Par ailleurs, une minorité de collègues font état d'un manque de temps pour s'inscrire (6 % des répondant-es) ou d'une opposition de leur chef-fe d'établissement (3%) (fig. 5).

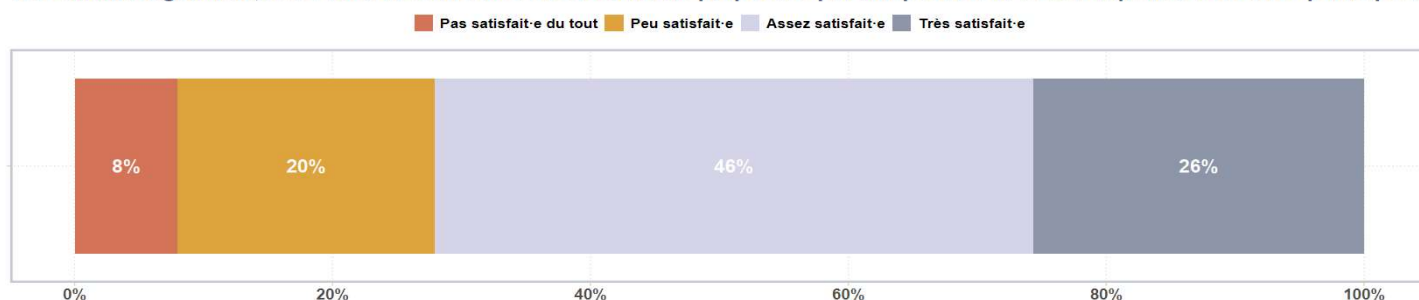
5. Pour les formations sur vos heures de cours, quelle a été la raison principale pour laquelle vous avez renoncé à participer à ces formations ?



...Malgré une satisfaction réelle des répondant-es concernant les formations suivies

Les contenus des formations apparaissent plutôt équilibrés entre les formations portant plutôt sur des contenus disciplinaires ou plutôt sur des pratiques pédagogiques. Dans l'ensemble les contenus de formation sont plutôt appréciés par les stagiaires : 72 % des répondant-es se déclarent assez ou très satisfait-es des formations académiques proposées en SES, et 28 % peu ou pas satisfait-es (fig. 7)

7. De manière générale, avez-vous été satisfait-e des formations proposées par l'inspection de SES auxquelles vous avez participé ?



Conclusion

Notre enquête fait donc apparaître une assez grande satisfaction quant aux formations proposées en SES dans les différentes académies. Cependant, trop d'enseignant-es de SES sont contraint-es de renoncer à des formations :

- les collègues restent soucieux et soucieuses que leur temps de formation n'empiète pas trop sur le temps qu'ils et elles passent face aux élèves ;
- la nouvelle organisation de la formation, avec des formations aux frontières du temps scolaire, parfois en hybride ou en distanciel, n'est pas une solution durable car elle rend plus difficile la conciliation de la formation avec le reste de la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale.

La formation continue est essentielle pour exercer notre métier : c'est un droit et une nécessité.

Pour l'APSES :

- la formation continue doit s'inscrire sur le temps de travail des enseignant-es, y compris sur les heures devant élèves ;
- la formation continue ne doit pas être empêchée par des programmes trop lourds, par l'organisation des cours ou par un discours de l'administration rendant toute absence très culpabilisante.